

EXTRAIT

du procès - verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 29 septembre 2006

Présidence : Pierre ó André GAUDIN, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil Communal
- Après avoir pris connaissance de la lettre de la Municipalité du 30 août 2006 qui prie le Conseil Communal de lui accordé pour la législature 2006 ó 2011 :
- Un crédit de fr. 50'000.ó par objet permettant d'entreprendre certains travaux ou achats urgents sans faire de préavis

DECIDE

d'accorder à l'unanimité à la Municipalité :

- un crédit de fr. 50'000.ó par objet permettant d'entreprendre certains travaux ou achats urgents sans faire de préavis au Conseil.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2006

Le Président :

Pierre-André Gaudin

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire